

N° 291/SCH/DR/DRCCR

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE RESPONSABILITE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, notamment les critères de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article 1 : L'ouverture d'un appel à candidature au poste de **Directeur du Registre Central du Commerces et Ressources.**

Article 2 : Peuvent être candidats au poste de Directeur du Registre Central du Commerces et Ressources, les candidats interres qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimum de 4 ans à l'OMPIC.
- Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC.

Article 3 : Le dossier de candidature (en cinq exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;

- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;

Article 4 : Le candidat est tenu de déposer son dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au Service Ressources Humaines de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **07 juillet 2021**, à **16h00**.

Article 5 : Le descriptif lié au poste de responsabilité est annexé à la présente décision.

Article 6 : la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Article 7 : La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Casablanca, le 21 juin 2021
Le Directeur Général de l'OMPIC

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIQI

**Identification
du poste**

Directeur du Registre Central du Commerce et Ressources

**Missions
et
descriptions
du poste**

Cette direction a pour mission d'assister la Direction Générale dans la définition des axes stratégiques en matière de registre central du commerce, de création d'entreprises, de ressources humaines et financières. Elle veille à l'application de cette stratégie et sa déclinaison à travers ses structures opérationnelles. Elle gère, supervise et coordonne les activités des structures qui en dépendent.

Les attributions de cette direction en matière de registre central de commerce consistent particulièrement en ce qui suit :

- Assurer la tenue du registre central du commerce et sa gestion en vue de l'exploitation de l'ensemble des données et fonds documentaires relatifs aux personnes physiques et morales immatriculées au registre du commerce,
- Garantir la qualité du traitement des données légales et financières en matière de registre central du commerce,
- Superviser tous les processus de délivrance des certificats, extraits et copies des actes et documents juridiques en matière de registre central du commerce,
- Assurer la coordination des activités du registre central du commerce et des registres locaux de commerce.

Egalement, en matière de gestion de ressources humaines et financières, la direction a pour mission de :

- Définir les orientations financières et comptables des objectifs stratégiques de l'OMPIC.
- Définir la stratégie et la politique RH en fonction des objectifs stratégiques de l'OMPIC (emploi, rémunération, formation, GPEC, conditions de travail, gestion du climat social, politiques sociales, responsabilité sociale...).
- Définir la politique achat.
- Assurer la bonne gestion administrative, financière et RH de l'Office dans le respect de ses grandes orientations stratégiques.
- Veiller à l'application des règles et des procédures de gestion financière dans une perspective d'amélioration continue du contrôle interne.
- Piloter les projets stratégiques en relation avec la gestion administrative et financière et RH : évolution de l'OMPIC vers le contrôle d'accompagnement, mise en œuvre des programmes de



| | |
|---|---|
|  | <p>développement, d'orientation, de formation du personnel et de GPEC, référentiel achats de l'OMPIC...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et piloter le déploiement des systèmes d'information des ressources humaines et financières. <p>Cette direction regroupe deux (2) départements et cinq (5) services répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Département registre central du commerce : <ul style="list-style-type: none"> - Service Registre Central du Commerce et services associés. - Service coordination institutionnelle et régionale ▪ Département ressources : <ul style="list-style-type: none"> - Service Capital Humain - Service achats et facility management - Service finances et comptabilité |
| <p>Compétences et Conditions requises</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimum de 4 ans à l'OMPIC. - Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC. |
| <p>Rattachement hiérarchique</p> | <p>Direction Générale</p> |